

C.C.T.P.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N°5 **PEINTURES MENUISERIES EXTERIEURES**

**Projet d'aménagement du site ferroviaire de
Costeregard, sur les communes de Chanac et de
l'Esclanèdes**

Maîtres d'ouvrage (groupement de commande) :

Commune de l'Esclanèdes

lieu-dit Bruel, 48230 ESCLANEDES

Commune de Chanac

Place de la Bascule

48230 Chanac

Maîtrise d'œuvre :

LCD'O le compas dans l'œil 22 Rue Sadi Carnot 48100 MARVEJOLS

EXTRA-MUROS 23 chem Chaumeilles, 48230 CHANAC

GENERALITES PEINTURE

-Le présent lot a à sa charge l'exécution des peintures et revêtements muraux du bâtiment concerné par le projet sur supports de toutes natures, bois, métal, enduits, plaques de plâtre etc...

*Compris la préparation des dits supports avant peintures

*La protection des ouvrages voisins

*Le nettoyage de toutes les salissures provenant de l'intervention de ce lot.

Les ouvrages du présent lot seront à réaliser selon les règles de l'art et conformément aux normes et règlements en vigueur.

Normes AFNOR NFT 30.001 et 30.003

DTU 59-1

Prescriptions techniques de l'UNVP.

Prescriptions spéciales des fournisseurs.

I- PREPARATIONS ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE:

1) Sur tous les supports à base de plâtre, carreaux de plâtre et tout produit plaques de plâtre à épiderme cartonné les travaux préparatoires seront:

- *Egrenage
- *Epoussetage
- *Impression durcissante et pénétrante pour les plâtres courants
- *Impression d'accrochage pour les plâtres durs
- *Impression isolante pour les plaques de plâtre à parement cartonné compatible avec les finitions
- *Rebouchage
- *Enduisage

2) Sur tous les supports à base de liant hydraulique les travaux préparatoires seront:

- *Meulage ébavurage
- *Egrenage
- *Brossage
- *Epoussetage
- *Dégrossissage du bullage et des creux et balèvres
- *Impression d'accrochage
- *Enduisage sur voiles béton banché par enduit gras repassé type GS.

3) Sur tous les supports à base de bois et aggloméré de bois les travaux préparatoires seront:

- *Brossage
- *Ponçage
- *Essuyage soigné
- *Imprégnations ou Impressions
 - Impression microporeuse
 - Impression isolante
 - Impression hydrofuge
 - Lasure
 - Impression pour bois à vernir
- *Masticage
- *Bouche pore

4) Sur tous les supports métaux non ferreux les travaux préparatoires seront:

- *Aluminium ou alliages d'aluminium
- Dégraissage au solvant chloré
- Lavage
- Essuyage

- *Cuivre et alliage de cuivre
 - Dégraissage au solvant chloré
 - Décapage du poli du cuivre au papier abrasif
 - Décapage du vert de gris au papier abrasif
 - Lavage
 - Essuyage
- *Zinc et acier galvanisé
 - Dégraissage au solvant
 - Lavage
 - Essuyage

5) Sur tous les supports métaux ferrifères les travaux préparatoires seront:

- Décapage
- Essuyage soigné
- Application d'une couche primaire contenant des pigments inhibiteurs de corrosion.

II- PHASE D'EXECUTION

1) *Couche intermédiaire:

Elle s'applique après nettoyage sur couche primaire; elle est compatible avec la couche de finition.

2) *Révision:

Pour les travaux de finition soignée, il y a lieu de prévoir une vérification et éventuellement une retouche de l'état de surface obtenu sur la couche intermédiaire. Cette révision consiste à une application localisée d'enduit ou de mastic suivi d'un ponçage et d'un époussetage. Elle nécessite ensuite l'application locale d'une couche intermédiaire.

3) *Couche de finition:

La couche de finition donne l'aspect définitif prescrit (mat satiné ou brillant tendu ou poché) et la couleur désirée.

III- CHOIX DES PRODUITS DE PEINTURE

L'entrepreneur de peinture est seul responsable du choix des produits quant à leur compatibilité entre couches et à leur tenue. Ceci que se soit pour des produits fournis prêts à l'emploi ou confectionnés sur chantier.

IV- DELAI DE RECOUVREMENT

L'intervalle de temps à respecter entre deux couches successives est fonction de la nature du liant du produit de peinture et des conditions thermo hygrométriques. Les prescriptions du fournisseur déterminent ces intervalles à respecter.

V- APPLICATION DES PRODUITS DE PEINTURE

L'application des produits de peinture peut s'effectuer soit manuellement soit mécaniquement. Le choix de méthode d'application sera arrêté suivant le support, l'aspect de finition recherché et les spécifications du fabricant du produit de peinture.

VI- VERNISSAGE DES BOIS

La texture du support reste apparente après le vernissage. L'application du vernis ne s'exécute que sur des surfaces dépourvues de défauts non admissibles.

VII- REMISE DU CHANTIER AU PEINTRE

Au moment de l'exécution des travaux de peinture, le chantier sera hors d'eau et hors d'air.

La dépose puis la repose après travaux de peinture des radiateurs de chauffage s'il y a lieu sera réalisée par l'entreprise de chauffage.

Les travaux de mise en jeu des menuiseries bois et la pose de la quincaillerie sera réalisée. La dépose d'éléments de quincaillerie pour travaux de peinture sera réalisée par le peintre et sous sa responsabilité.

VIII- TRAVAUX APRES PEINTURE

En fin de travaux de peinture l'entrepreneur procédera au nettoyage concernant les salissures occasionnées par son intervention et ce sur tous types de support (verre, bois, sols carrelages ou PVC etc...)

L'entrepreneur devra les diverses retouches et reprises après réalisation des travaux de finition dus par les autres lots.

IX- PROCÉDÉS NON TRADITIONNELS

Les matériaux et procédés non traditionnels devront avoir fait l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et d'un avis favorable de la commission technique de la police individuelle de base ou avoir fait l'objet d'une procédure spéciale au chantier (ATEX).

X- COLORIS

Avant toute commande, l'entreprise devra demander au représentant du Maître d'Ouvrage de définir le choix des coloris.

XI- CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION

Le présent C.C.T.P. constituant le document contractuel technique, les entrepreneurs ne pourront arguer, soit d'une omission, d'une erreur ou d'une imprécision dans la description des ouvrages pour ne pas exécuter le travail dans les règles de l'art.

L'entrepreneur reconnaît, par le fait même de son acte d'engagement, qu'il a pris parfaitement connaissance des sujétions de toutes natures qu'il pourra rencontrer en cours d'exécution.

Son offre de prix tiendra compte, sans que l'énoncé ci-dessous soit limitatif, des plus-values nécessitées par :

- ☐ Les difficultés d'approvisionnement et de mise en œuvre,
- ☐ Les frais d'échafaudage, d'étalement, d'essais, de sondages etc ...,
- ☐ La protection des surfaces existantes non revêtues,
- ☐ Les nettoyages et enlèvement des gravats après chaque intervention,

☐ Et de l'ensemble des prescriptions prévues aux documents contractuels, concernant notamment, la participation de l'entrepreneur à la préparation de l'exécution, l'organisation matérielle du chantier et les obligations diverses prévues par ces documents.

Aucun supplément à l'offre forfaitaire ne sera admis. L'entrepreneur reconnaît avoir contrôlé et complété sa décomposition de prix. Le devis quantitatif est fourni à titre indicatif par le Maître d'ouvrage.

XII- PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur devra la protection de ses ouvrages, en cours de chantier et devra en outre veiller à ce que les ouvrages ne soient pas cause de dégradations des autres ouvrages.

Toutes les détériorations et dégradations qui apparaîtront en cours de chantier seront réparées aux frais de l'entrepreneur.

Tous les ouvrages seront soigneusement protégés en cours de chantier, et en particulier, les seuils, bandeaux, appuis et ouvrages similaires qui risquent des épaufures.

XIII- SÉCURITÉ PROTECTION DE LA SANTÉ

L'entrepreneur prendra toutes les initiatives pour assurer sa sécurité et celle des autres personnes, en respectant les dispositions réglementaires en matière d'hygiène et sécurité du travail.

Le Maître d'Ouvrage devra intégrer les principes généraux de prévention et tenir à jour un dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

XIV- NETTOYAGE

L'entrepreneur devra veiller à faire maintenir en permanence le chantier en état de propreté jusqu'à la réception des travaux.

Il sera effectué, dans toutes les parties des bâtiments et abords autant de nettoyages que nécessaires et au moins une fois par semaine avant le rendez-vous hebdomadaire.

XV-NOTA IMPORTANT

L'entrepreneur devra obligatoirement s'être rendu sur place pour examen des lieux où doivent s'exercer ses activités, en tenant compte des logements habités qui ne doivent en aucun cas être perturbés par la circulation des personnels ou matériaux.

Il devra veiller aux problèmes de :

- Sécurité et de protection des occupants et du public.
- D'hygiène vis à vis des passants, des occupants, des personnels et des tiers.
- Préservation de l'environnement :
 - ☐ dégradations, nuisances.
 - ☐ bruits, poussière, etc...
- D'accès des entrées d'immeubles et de parkings qui seront protégés et balisés.
- Respect du planning d'intervention.

XVI- PROGRAMME - MISE AU POINT DU PROJET

Le programme de l'opération décrit au C.C.T.P. et le détail de métré ont pour objet de guider et de faciliter le travail d'analyse des entreprises. Elles devront, par un travail personnel de réflexion, apporter la connaissance de leur spécialité pour l'étude et la réalisation des travaux.

Les solutions proposées au C.C.T.P. seront examinées avec soin par chaque entrepreneur.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de supprimer l'ensemble des prestations prévues sur un ou plusieurs articles. Dans cette hypothèse, l'entreprise ne pourra prétendre à une modification des prix unitaires pour le reste du marché.

XVII - COORDINATION

L'entrepreneur est tenu de consulter le responsable des corps d'état le précédant afin d'être renseigné si, pour les ouvrages destinés à être peints, il a été employé des adjuvants, des catalyseurs ou tout autre produit chimique.

L'entrepreneur ne commence ses travaux qu'après remise en état parfaite des lieux par les entreprises des autres corps d'état.

L'entrepreneur procède, en temps utile, à l'examen de l'état de tous les subjectiles qu'il aura à peindre ou à revêtir, et s'assure notamment de :

- ☐ la qualité du fini des parements et de leur conformité avec les tolérances demandées
- ☐ la nature et la qualité des bois ainsi que la nature et la qualité des traitements primaires qu'ils ont reçus
- ☐ l'alcalinité des maçonneries afin d'en limiter les effets
- ☐ les incompatibilités physiques ou chimiques pouvant exister entre les subjectiles et les produits
- ☐ l'absence de calamine, graisse, rouille, etc... sur les métaux
- ☐ l'état hygrométrique des supports et des conditions d'ambiance nécessaires.

Toutes observations doivent être faites en temps utile par l'entrepreneur avant tout début d'exécution des travaux de peinture. Par la suite, aucune réclamation ne sera admise au sujet des conséquences que l'état des subjectiles pourrait avoir sur la tenue ou l'aspect des peintures. Toutes les réfections complémentaires sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot.

SPECIFICATIONS PARTICULIERES

Rappel études d'exécution :

Les études d'exécution pour l'ensemble des corps d'état sont à la charge des entreprises, le Maître d'œuvre étant titulaire d'une mission de base avec VISA sans études de SYNTHESE.

I - Préparations (commune d'Esclanèdes et de chanac)

1) Installation de chantier

1 - 1 Protection des ouvrages :

Le titulaire du présent lot doit prévoir, à sa charge, la protection de tous les ouvrages susceptibles d'être détérioré ou taché par son intervention.

1 - 2 Dossier des ouvrages exécutés :

Le DOE sera décomposé en 3 sous dossier :

Le dossier de recollement comprenant :

- ☐ Les plans de fabrication de l'entrepreneur, les notes de calcul, schémas généraux et de détails, schémas fonctionnels, schémas électriques, ...
- ☐ L'ensemble de ces documents porte de manière explicite la mention "Document conforme à l'exécution" dans le cartouche.

Le dossier des matériaux et essais comprenant :

- ☐ Les fiches techniques des matériels et matériaux.
- ☐ Les PV de toute nature (classement au feu, PV CF, etc...) y compris nouvelle réglementation européenne.
- ☐ Les procédures d'agrément particulières (ATEX...si variante proposée par l'entreprise).
- ☐ Les certificats d'essais réglementaires éventuels (Coprec, Consuel, ...).
- ☐ Les certificats de qualité de mise en oeuvre éventuels.
- ☐ Les fiches d'essais internes ou externes de toute nature, fiches d'autocontrôle.
- ☐ Les rapports de formation des utilisateurs éventuels.

Le dossier de maintenance comprenant :

- ☐ Les notices de fonctionnement.
- ☐ Les notices de nettoyage et d'entretien des matériaux.
- ☐ Les prescriptions de maintenance des fournisseurs d'éléments d'équipements mis en oeuvre (en langue française).

Le DOE sera remis à la maître d'oeuvre en 4 exemplaires, dont un sous fichier informatique sur CD ROM.

Avant la production des 4 dossiers, un exemplaire sera transmis à la maîtrise d'oeuvre pour validation.

Tous les dossiers doivent être complets ou seront automatiquement refoulés.

Chaque dossier sera présenté sous forme de classeur comprenant :

- ☐ le cartouche de l'affaire collé sur le classeur.
- ☐ la liste des pièces contenues dans le classeur avec le sommaire général et le sommaire détaillé du classeur.
- ☐ le numéro et le nom du lot concerné.

Tous les supports informatiques seront accompagnés par un sommaire détaillé mettant en relation le nom du fichier et le libellé en clair du cartouche.

2) Echafaudages

Si nécessaire, mise en place d'échafaudages verticaux de pied, compris réglage de l'assise, contreventements, immobilisations et protections pour respecter les normes de sécurité en vigueur.

Echafaudage tubulaire fixe ou volant normalisé adapté au bâtiment.

L'entreprise devra s'assurer du bon état du sol recevant les échafaudages et si nécessaire effectuera tous les travaux utiles pour l'installation des échafaudages, y compris remise en état initial après dépose des installations.

Les échafaudages devront être prévus pour prendre en compte toutes les surcharges et les charges nécessaires aux travaux à réaliser sur chaque plancher de travail.

Tous les amarrages seront réalisés en nombres suffisants y compris raccords nécessaires après dépose.

Ossatures, renforts, garde-corps, ...

Platelages et signalisation normalisés.

Protection piétonnière en dur.

Protection aux projections par film armé.

Protection des abords, circulations, trottoirs, ...

Protection des vitres, garde-corps, ouvrages divers.

Protection des toitures, terrasses par platelage.

Eclairage et signalisation réglementaire (suivant réglementation en vigueur).

Balisage des accès aux bâtiments.

Tous ouvrages complémentaires nécessaires.

Toutes sujétions de protection de lignes électriques aériennes au droit des façades du bâtiment.

L'entreprise devra présenter, à sa charge, un avis favorable d'un SPS et d'un Contrôleur Technique sur l'installation des échafaudages.

II- Peinture : (commune d'Esclanèdes)

1) LATRINES

1 - 1 Peinture sur persiennes des anciennes portes

Peinture sur bois neuf : persiennes douglas 92*208 des anciennes portes

Après préparation des supports il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé.

Comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

1 - 2 Peinture sur persiennes de l'attique

Peinture sur bois neuf : persiennes douglas de l'attique

Après préparation des supports il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé.

Comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

1 - 3 Peinture sur demi-lunes

Peinture sur bois ancien : demi-lunes

Après préparation des supports (Grattage, décapage dépoussiérage) il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé.

Comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

1 - 4 Peinture sur portes de garage

Peinture sur bois ancien : portes de garage

Après préparation des supports (Grattage, décapage dépoussiérage) il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé.

Comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

1 - 5 Peinture sur porte d'entrée

Peinture sur bois ancien : porte d'entrée

Après préparation des supports (Grattage, décapage dépoussiérage) il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé.

Comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

2) PETITE VITESSE

2 - 1 Peinture sur persiennes des anciennes portes

Peinture sur bois neuf : persiennes douglas 126*311 et 120*233 des anciennes portes

Après préparation des supports il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé.

Comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

2 - 2 Peinture sur oculus

Peinture sur bois neuf : 2 oculus

Après préparation des supports il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé.

Comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

2 - 3 Peinture sur porte d'entrée

Peinture sur bois neuf : porte d'entrée

Après préparation des supports il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé.

Comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

3) LOGEMENT DU GARDE BARRIERE

3 - 1 Peinture sur fenêtres et portes fenêtres existantes

Peinture sur bois ancien : fenêtres et portes fenêtres existantes face extérieures uniquement

Après préparation des supports (Grattage, décapage dépoussiérage) il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

3 - 2 Peinture sur Volets

Peinture sur bois ancien : volets extérieurs deux faces y compris pentures, crochets marseillais, etc.

Après préparation des supports (Grattage, décapage dépoussiérage) il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

III- Peintures : (commune de chanac)

1) LA GARE ET L'ANNEXE

1 - 1 Peinture sur fenêtres, portes fenêtres et portails de l'annexe

Peinture sur bois neuf et ancien : Peinture sur fenêtres existantes, portes fenêtres existantes et portails de l'annexe. Faces extérieures uniquement

Après préparation des supports (Grattage, décapage dépoussiérage) il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé, comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

1 - 2 Peinture sur Volets

Peinture sur bois ancien : volets extérieurs deux faces y compris pentures, crochets marseillais, etc.

Après préparation des supports (Grattage, décapage dépoussiérage) il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé, comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.

1 - 3 Peinture sur pierre

Peinture en rouge brun sur pierre calcaire du texte "CHANAC" gravé dans la pierre sur les deux pignons.

Après préparation des supports (Grattage, décapage dépoussiérage) il sera exécuté une peinture microporeuse satinée décorative ayant un label **NF ENVIRONNEMENT** certifié par un organisme agréé, comprenant :

Une couche d'Imprégnation

Une couche primaire

Deux couches de peinture satinée après rebouchage et ponçage de la couche primaire.